

COMMUNE DE VERNIER**QUESTION ÉCRITE**

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

Concerne : QE 489 - 19.11 déposée par Madame Monique Mattenberger

relative à l'objet suivant :

Protégeons les cyclistes à Châtelaine (bis)

Messieurs les Conseillers Administratifs,

Une motion (M 176 - 12.05) avait été déposée le 15 mai 2012 par Madame Monique Mattenberger, concernant un marquage distinctif rouge de la bande cyclable sise au ch. De-Maisonneuve, au carrefour avec l'av. de Châtelaine, puis après les travaux de construction de la nouvelle coop, une question écrite (QE 489 - 19.11) a été également déposée le 19 novembre 2019, toujours par Madame Monique Mattenberger, pour qu'un nouveau marquage distinctif rouge soit apposé, le précédent marquage n'apparaissant plus sur la chaussée, consécutivement aux travaux.

En effet, depuis la fin des travaux (été 2019), et la suppression des trois places de stationnement, sur le ch. De-Maisonneuve, le long du trottoir, des voitures sont fréquemment arrêtées, ou stationnées sur la bande cyclable visible que par sa ligne jaune.

Suite à cette QE, une réponse du Conseil administratif (QE 489 A - 19.12) indiquait, en date du 9 décembre 2019, qu'un nouveau plan de marquage officiel délivré par l'OTC serait exécuté au plus vite.

Une année s'étant écoulée depuis la réponse du Conseil administratif, ma question est de savoir quand ce nouveau plan de marquage sera-t-il exécuté ?

Je vous remercie pour votre attention.

Diane Graber
Conseillère municipale

Vernier, le 3 décembre 2020